

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Justhyne Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/915f75e29ce267b1d80723f1>

Date d'obtention : 2021-12-10 17:26:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler en premier lieu à la personne qui a fait le signalement et ensuite à la personne victime.

Ensuite, évaluer la situation et vérifier l'information.

Nous devons appelé la police si nous croyons que l'acte est malveillant.

Ensuite, parler au jeune instigateur.

S'il n'a aucune infraction criminelle, gérer la situation en conformité avec les politiques de l'établissement et de s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours utilisé la trousse SEXTO lors de situation de diffusion de photos compromettantes.

Appelé la police si c'est un acte malveillant ou de nature criminelle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Aucune, car chaque étape est importante et très bien détaillé dans l'application de la méthode Sexto.